CDJE 49

Règlement Départementale Jeune par équipe

Article 1

a. Cette compétition se joue par équipes de 4 joueurs licenciés A d'un même club. Si l'un des joueurs n'a pas de licence A au début du match, il sera sanctionné à la fin de sa partie par un forfait administratif.

b. Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées dans une même départementale, tout joueur ou joueuse ayant participé pour le compte d'une équipe ne peut plus jouer pour le compte d'une autre.

c. Si un club engage plusieurs équipes dans ce championnat départemental, ces équipes seront, dans la mesure du possible, mises dans des groupes différents. Lorsqu'il n'y a qu'un seul groupe, les équipes d'un même club se rencontreront lors de la première ronde du championnat.

Article 2

a. Chaque équipe est composée de quatre joueurs qui ne devront pas avoir joué trois fois dans une équipe évoluant en division supérieure.

b. Chaque échiquier correspond à une catégorie d'âge :

- sur l'échiquier 1 : un minime ou catégorie inférieure
- sur l'échiquier 2 : un benjamin ou catégorie inférieure
- sur l'échiquier 3 : un pupille ou catégorie inférieure
- sur l'échiquier 4 : un poussin ou petit poussin.

c. Les échiquiers sont rangés par âge, le plus petit échiquier étant le plus âgé. Dans le respect de l'article précédent, un joueur peut toutefois être placé devant un joueur plus âgé que lui dans le cas où il possède un Elo supérieur ou égal à l'Elo du joueur plus âgé.
Dans le cas contraire, le joueur placé après un plus jeune que lui (année et non dates de naissance exactes) aurait sa partie perdue par forfait administratif.

Article 3

a. Une équipe qui ne peut aligner plus de deux joueurs pour un match aura le match perdu par forfait soit 4-0 en points de parties et 3-0 en points de matchs.

b. Une équipe ayant été forfait deux matchs sera exclue du championnat.

CDJE 49

Article 4

a. Les 4 échiquiers feront 2 parties de 50 minutes + 10 secondes par coup.

b. L'équipe première nommée dans les appariements a les blancs aux échiquiers impairs et les noirs aux échiquiers pairs, lors de la première partie puis les couleurs seront inversées lors de la seconde partie. Les couleurs sont ensuite alternées à chaque échiquier.

c. La composition de l'équipe peut varier entre les deux matchs en respectant les règles des articles précédents.

Article 5

a. Points de matches : victoire : 3 points, nulle : 2 points, défaite : 1 point, forfait : 0 point.

b. Points de parties : une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final, une partie perdue devant l'échiquier est compté 0 point. Une partie perdue par forfait est comptée – 1 point si une partie a été jouée sur les échiquiers se trouvant derrière l'échiquier concerné, sinon elle est comptée 0 point. Une partie perdue par forfait administratif est comptée 0. Toutefois, lorsque le total des points de parties d'une équipe est négatif, son score est ramené à 0 point.

Article 6

a. Le classement final est donné par le total des points de matchs. En cas d'égalité de points de matchs, on utilise les résultats (points de matchs, confrontation directe) si les équipes se sont rencontrées, (différentiel, points pour) réalisés entre elles par les équipes à départager.

b. Pour le titre de champion, un match de barrage aura lieu entre les équipes concernées en cas d'égalité.

Article 7

a. La notation des parties est obligatoire (une tolérance pouvant être prévue pour les plus jeunes). Cette cadence comptant pour le ELO lent et pour respecter l'équité, 10 minutes seront enlevées au joueur ne notant pas.

b. Le club recevant conservera les feuilles de parties.

Article 8

a. Les joueurs de chaque équipe doivent éteindre les téléphones portables et montres électroniques et être mis dans un sac laissé à sa place durant les parties. En cas d'infraction, perte de la partie.

Le CDJE49